
ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu des décisions du Président n°11-011 à N°11-024
- Approbation du compte rendu du Bureau délibératif du 20 janvier 2011
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2011

- I. Avis de Plaine Commune sur l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération "EST ENSEMBLE"
(rapporteur : Patrick BRAOUEZEC) 4
- II. Charte de développement du quartier Canal Porte d'Aubervilliers - Avenant à la charte de développement
(rapporteur : Jérôme JURJEVIC) 5
- III. Evolution du tableau des effectifs
(rapporteurs : Muriel TENDRON-FAYT) 5
- IV. ZAC Canal Porte d'Aubervilliers à Aubervilliers - Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire relatif à la parcelle Q30 et ouverture de l'enquête publique préalable commune
(rapporteur : Stéphane PEU) 5
- V. ZAC Cristino Garcia – extension Dupont à Saint-Denis - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics
(rapporteurs : Stéphane PEU)
- VI. Secteur Nord Cristino Garcia à Saint-Denis : DUP - Déclaration de projet
(rapporteur : Stéphane PEU) 6
- VII. ZAC Alsthom Confluence à Saint-Denis - Approbation du programme des équipements publics - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC - Approbation du recours à la DUP
(rapporteur : Stéphane PEU) 6

- VIII. ZAC Briais Pasteur de Pierrefitte - Approbation des conventions d'entretien et de gestion des servitudes de passage public en terrain privé entre la rue de Paris et le jardin public au cœur de l'îlot Briais
(rapporteurs : Stéphane PEU/Daniel DESBIENDRAS) 6
- IX. Quartier du « 77 avenue d'Enghien » (projet de rénovation urbaine d'Epina y-sur-Seine) – 89 avenue d'Enghien - Approbation du recours à la Déclaration d'Utilité Publique au bénéfice de l'EPFIF - Ouverture conjointe des enquêtes publique et parcellaire à la DUP
(rapporteur : Bernard VINCENT) 6
- X. Espaces publics dans le centre-ville d'Epina y-sur-Seine - Déclaration de projet
(rapporteur : Stéphane PEU) 6
- XI. QUARTIER NORD de Villetaneuse - Cession gratuite d'une partie des terrains d'assiette de la rue Jean Renaudie et de l'extension du trottoir de la rue Maurice Grandcoing
(rapporteur : Bernard VINCENT) 7
- XII. SOREQA - Désignation d'un censeur représentant Plaine Commune
(rapporteur : Bernard VINCENT/Stéphane PEU) 7
- XIII. PNRQAD de Saint-Denis – convention tripartite liée à l'opération d'aménagement - Opération d'Aménagement visant à la résorption de l'habitat dégradé et indigne dans le centre-ville de Saint Denis (secteurs Brise Echaldas et Porte de Paris). Approbation de la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions
(rapporteur : Bernard VINCENT/Stéphane PEU)
- XIV. Lycée de la Plaine - Acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section CJ n°30 et CJ n°32 situées au 41/43 rue des Fillettes à Saint-Denis
(rapporteur : Bernard VINCENT) 7
- XV. Lycée de la Plaine : Acquisition a l'amiable de trois parcelles cadastrées CJ12, CJ25 et CJ26 situées au 5/7/9 rue du Landy à Saint-Denis
(rapporteur : Bernard VINCENT) 7
- XVI. Opération de Restauration Immobilière à La Courneuve - Demande de déclaration de cessibilité pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune de l'immeuble sis 115 rue Anatole France à La Courneuve
(rapporteur : Bernard VINCENT)
- XVII. Opération de Restauration Immobilière à La Courneuve - Demande de prorogation de la première Déclaration d'Utilité Publique
(rapporteur : Bernard VINCENT) 8
- XVIII. Projet des Tartres – Acquisition foncière amiable secteur Zola – Pierrefitte-sur-Seine - Acquisition par Plaine Commune des parcelles AK 158 et AK 160 appartenant à Mme KAPP
(rapporteur : Bernard VINCENT) 8
- XIX. Médiathèque de L'Île-Saint-Denis : Cession gratuite du surplus de terrain à la Ville de L'Île-Saint-Denis en vue de son aménagement en espace public
(rapporteur : Bernard VINCENT) 8
- XX. Projet de rénovation urbaine d'Epina y-sur-Seine - Validation du protocole de relogement des ménages de la tour 4K - France Habitation
(rapporteur : Gilles POUX) 8
- XXI. Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin à Stains - Avenant n°4

<i>(rapporteur : Gilles POUX)</i>	8
XXII. PRU Floréal / Saussaie / Courtille à Saint-Denis - Acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement des espaces publics de la Saussaie et à la contrepartie à l'Association Foncière Logement - Cession à l'euro symbolique du terrain destinée à l'association Foncière Logement <i>(rapporteur : Bernard VINCENT)</i>	9
XXIII. Réhabilitation des ouvrages d'assainissement de l'allée des Acacias à Villetaneuse - Dossier de prise en considération <i>(rapporteur : Philippe MONGES)</i>	9
XXIV. Réalisation de la médiathèque centrale à Stains - Approbation du dossier de prise en considération <i>(rapporteur : Jean-Claude FLANDIN)</i>	9
XXV. Servitude d'accrochage des câbles d'alimentation des tramways et luminaires sur les bâtiments riverains de la voie publique – extension au territoire de Plaine Commune des dispositions prévues à l'article 171-1 et suivants du code de la voirie routière <i>(rapporteurs : Daniel DESBIENDRAS)</i>	9
XXVI. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Rapport 2010 <i>(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)</i>	9
XXVII. Tangentielle Nord : Franchissement Babeuf - Pierrefitte/Stains - Dossier de prise en considération <i>(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)</i>	10
XXVIII. Pôle PDU Gare de La Courneuve - Dossier de prise en considération <i>(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)</i>	11
XXIX. Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'une place publique située à Aubervilliers et à Saint Denis - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché <i>(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)</i>	11
XXX. Convention constitutive du groupement de commandes pour une mission d'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'acquisition, le paramétrage, l'installation et l'exploitation d'un progiciel partagé de gestion financière - Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes <i>(rapporteur : Christian PERNOT)</i>	11
XXXI. Construction de 14 logements en accession sociale par la SCCV Carême Prenant 5-13 rue Villot à La Courneuve - Demande de garantie d'emprunt PSLA/ Convention de garantie d'emprunt <i>(rapporteur : M Bernard VINCENT)</i>	11
XXXII. Construction de 26 logements par l'OPH d'Aubervilliers 14 quai Adrien Agnès à Aubervilliers - Demande de garantie d'emprunts/Convention de garantie d'emprunts et de réservation/Convention de gestion du contingent <i>(rapporteur : Bernard VINCENT)</i>	12

L'an deux mille onze, le 15 mars à 19h30, le conseil de la communauté légalement convoqué le 09 mars 2011, s'est réuni au siège de Plaine Commune sous la présidence de Patrick BRAOUEZEC.

Nombre de membres en exercice : 58

Présents à l'ouverture de la séance : Patrick BRAOUEZEC, Sylvain ROS, Jacqueline SANDT, Bernard VINCENT, Brigitte ESPINASSE, Jean Claude FLANDIN, Patrice KONIECZNY, Danielle LE GLOANNEC, Denis REDON, France AGNERAY BAZIN, Tassadit AKKAR, Christian PERNOT, Didier PAILLARD, Elisabeth BELIN, Suzanna DE LA FUENTE, Lynda Salima FELLAHI, Martine KERHOUS LASSER, Stéphane PEU, Stéphane PRIVE, Pierre QUAY THEVENON, Laurent RUSSIER, Christophe MEZERETTE, Daniel DESBIENDRAS, Michel BOURGAIN, Joël FLANDRIN, Michel BEAUMALE, Jean-Paul LE GLOU, Nicole RIOU, Gilles POUX, Perrine CROSNIER, Anthony RUSSEL.

Arrivés en séance : Jacques SALVATOR (affaire n°08), Djamal Eddine MHOUDINE (affaire n°08),

Parti en séance : Gilles POUX (affaire n°27)

Ont donné pouvoir : Malika AHMED à Jacques SALVATOR (à partir de l'affaire n°08), Véronique LE BIHAN à Bernard VINCENT, Jean-François MONINO à Sylvain ROS, Jean-Yves VANNIER à Jacqueline SANDT, Hervé CHEVREAU à Patrice KONIECZNY, Jean-Pierre LEROY à Brigitte ESPINASSE, Yannick TRIGANCE à Tassadit AKKAR, Michel FOURCADE à Christian PERNOT, Dominique CARRE à France AGNERAY BAZIN, Carinne JUSTE à Daniel DESBIENDRAS, Luis CHACON à Stéphane PRIVE, Eric DARRU à Jean-Paul LE GLOU, Philippe MONGES à Michel BOURGAIN, Isabelle CADERON à Jean-Paul LE GLOU, Malek REZGUI à Denis REDON, Muguette JACQUAINT à Perrine CROSNIER, Muriel TENDRON-FAYT à Patrick BRAOUEZEC, Stéphane TROUSSEL à Nicole RIOU.

Etaient excusés : Pascal BEAUDET, Akoua-Marie KOUAME, Pascal KOUPE DE K MARTIN, Rose GOMIS, Jérôme JURJEVIC, Francis MORIN, François VIGNERON,

Secrétaire de séance : Nicole RIOU

L'ordre du jour a été examiné dans l'ordre suivant : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32.

Patrick BRAOUEZEC propose de désigner Nicole RIOU comme secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve cette désignation à l'unanimité.

Patrick BRAOUEZEC soumet au vote le compte rendu des décisions prises par le Président n°11-011 à N°11-024 ainsi que les comptes rendus des séances du Bureau délibératif du 20 janvier 2011 et le procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2011.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu des décisions du Président, le compte rendu du Bureau délibératif et le procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2011.

I. Avis de Plaine Commune sur l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération "EST ENSEMBLE"

(rapporteur : Patrick BRAOUEZEC)

Patrick BRAOUEZEC demande aux membres du conseil s'ils souhaitent s'exprimer sur cette adhésion.

Sylvain ROS fait savoir qu'il s'abstiendra par solidarité avec la population des territoires concernés, qui sollicitait l'ouverture d'un débat public afin d'analyser la possibilité de mettre la gestion de l'eau en régie, ce qui ne s'est pas fait.

Stéphane PRIVE exprime son attachement au service public mais, ne souhaitant pas pénaliser « EST ENSEMBLE », il ne votera pas contre et s'abstiendra, à titre personnel.

Michel BOURGAIN déclare qu'il s'abstiendra également.

Patrick BRAOUEZEC explique qu'il comprend parfaitement ces réactions mais qu'il lui paraît difficile de voter contre cette adhésion.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité moins cinq abstentions l'adhésion au SEDIF.

II. Charte de développement du quartier Canal Porte d'Aubervilliers - Avenant à la charte de développement **(rapporteur : Patrick BROUEZEC pour Jérôme JURJEVIC)**

Patrick BRAOUEZEC rappelle que Plaine Commune avait initialement signé un accord de développement avec les collectivités concernées pour l'aménagement de la porte d'Aubervilliers. La ville de Pantin ayant décidé de se retirer de la charte, il est ici demandé au conseil de prendre acte de ce retrait et de ses conséquences.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant à la charte.

III. Evolution du tableau des effectifs **(rapporteur : Patrick BRAOUEZEC pour Muriel TENDRON-FAYT)**

Patrick BRAOUEZEC fait savoir que, par le biais de la promotion interne et de la réussite aux concours, 9 postes ont été transformés et 9 autres créés, qui concernent prioritairement la Direction des systèmes d'information. Il explique qu'au nombre des créations de poste, deux ont pour cadre la Direction Générale des Services Techniques, six concernent des postes d'adjoints à la Direction de la propreté et du cadre de vie et que la dernière est liée au démarrage de la troisième déchetterie. Concernant les transformations, six s'opèrent dans la filière administrative et trois dans la filière culturelle.

Patrice KONIECZNY précise qu'il est dommage que les transformations et les créations de postes ne fassent pas l'objet de 2 délibérations différentes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'évolution du tableau des effectifs.

IV. ZAC Canal Porte d'Aubervilliers à Aubervilliers - Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'Enquête Parcellaire relatif à la parcelle Q30 et ouverture de l'enquête publique préalable commune **(rapporteur : Stéphane PEU)**

Stéphane PEU explique qu'il s'agit de lancer une DUP pour inclure une parcelle qui n'avait pas initialement été prise en compte.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et l'ouverture de l'enquête publique préalable commune.

V. ZAC Cristino Garcia – extension Dupont à Saint-Denis - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics **(rapporteur : Stéphane PEU)**

Stéphane PEU indique que le dossier présenté contient le programme des équipements publics prévus, notamment les interventions sur la voirie.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de réalisation.

**VI. Secteur Nord Cristino Garcia à Saint-Denis : DUP - Déclaration de projet
(rapporteur : Stéphane PEU)**

Stéphane PEU explique qu'il s'agit là de conclure l'enquête publique ouverte en vue de l'aménagement du secteur Nord. Il insiste sur le fait que des recommandations ont été émises afin de répondre à certaines problématiques de relogement et d'espaces verts.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la déclaration de projet.

**VII. ZAC Alsthom Confluence à Saint-Denis - Approbation du programme des équipements publics - Approbation du dossier de réalisation de la ZAC - Approbation du recours à la DUP
(rapporteur : Stéphane PEU)**

Stéphane PEU rappelle qu'il s'agit de prendre les dispositions caractérisant l'entrée en phase opérationnelle d'aménagement, celle-ci devant être menée par l'urbaniste François Michel qui vient d'être retenu pour réaliser le ministère de la Défense.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le programme et le dossier de réalisation.

**VIII. ZAC Briais Pasteur de Pierrefitte - Approbation des conventions d'entretien et de gestion des servitudes de passage public en terrain privé entre la rue de Paris et le jardin public au cœur de l'îlot Briais
(rapporteurs : Stéphane PEU/Daniel DESBIENDRAS)**

Daniel DESBIENDRAS explique que l'accès à l'espace vert créé implique d'emprunter un certain nombre de venelles privées et voies publiques et qu'il s'agit donc de passer une convention de gestion définissant les prérogatives, droits et devoirs de chacun.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les conventions d'entretien et de gestion.

**IX. Quartier du « 77 avenue d'Enghien » (projet de rénovation urbaine d'Epinay-sur-Seine) – 89 avenue d'Enghien - Approbation du recours à la Déclaration d'Utilité Publique au bénéfice de l'EPFIF - Ouverture conjointe des enquêtes publique et parcellaire à la DUP
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT indique qu'il s'agit d'approuver le recours à la DUP pour la réalisation de 30 logements sociaux, l'ouverture des enquêtes associées et de donner les autorisations nécessaires au président.

Patrice KONIECZNY précise qu'il a fallu en arriver là pour acquérir cette parcelle car un spécialiste rachète les anciennes stations-service pour se livrer à des opérations foncières très profitables.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le recours et l'ouverture conjointe des enquêtes.

**X. Espaces publics dans le centre-ville d'Epinay-sur-Seine - Déclaration de projet
(rapporteur : Stéphane PEU)**

Stéphane PEU explique que cette déclaration de projet contient les motifs justifiant l'intérêt général de la requalification des espaces publics prévus : désenclavement du centre, création d'un nouvel espace public, renouvellement de l'habitat...

Patrice KONIECZNY rappelle que le centre d'Epinay connaît une véritable métamorphose, entraînant l'acquisition d'un certain nombre de terrains. Il tient également à signaler que, sur ce chantier extrêmement lourd, la SEM est un excellent partenaire.

Patrick BRAOUEZEC lui donne l'assurance que le message sera transmis et fera plaisir.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la déclaration de projet.

**XI. QUARTIER NORD de Villetaneuse - Cession gratuite d'une partie des terrains d'assiette de la rue Jean Renaudie et de l'extension du trottoir de la rue Maurice Grandcoin
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT rappelle que ces cessions sont parfaitement conformes aux orientations communautaires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession des terrains et l'extension du trottoir.

**XII. SOREQA - Désignation d'un censeur représentant Plaine Commune
(rapporteur : Bernard VINCENT/Stéphane PEU)**

Bernard VINCENT explique qu'il s'agit de remplacer Madame Corinne Albouy qui fait aujourd'hui valoir ses droits à la retraite par son successeur, Monsieur Karim Dedrumel.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la désignation du nouveau censeur.

**XIII. PNRQAD de Saint-Denis – convention tripartite liée à l'opération d'aménagement - Opération d'Aménagement visant à la résorption de l'habitat dégradé et indigne dans le centre-ville de St Denis (secteurs Brise Echalias et Porte de Paris). Approbation de la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions
(rapporteur : Bernard VINCENT/Stéphane PEU)**

Bernard VINCENT fait savoir que les éléments essentiels de cette convention tripartite entre Plaine Commune, Saint-Denis et SOREQA concernent les modalités de versement des subventions envisagées.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'opération d'aménagement.

**XIV. Lycée de la Plaine - Acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section CJ n°30 et CJ n°32 situées au 41/43 rue des Fillettes à Saint-Denis
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT indique que, dans le cadre de la construction du futur lycée, il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition de diverses parcelles pour un montant de 300 000 euros et de donner l'autorisation au président de faire démolir le bien les occupant actuellement.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles et donne l'autorisation de signature.

**XV. Lycée de la Plaine : Acquisition à l'amiable de trois parcelles cadastrées CJ12, CJ25 et CJ26 situées au 5/7/9 rue du Landy à Saint-Denis
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT poursuit en expliquant que l'acquisition de ces autres parcelles est également indispensable à la réalisation du projet.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition de ces dernières parcelles.

**XVI. Opération de Restauration Immobilière à La Courneuve - Demande de déclaration de cessibilité pour cause d'utilité publique au profit de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune de l'immeuble sis 115 rue Anatole France à La Courneuve
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT demande au conseil d'approuver la poursuite de la procédure d'expropriation et de valider le principe de la rétrocession du bien récupéré à un bailleur social.

Patrice KONIECZNY précise que l'immeuble appartient à une personne peu respectable qui sévit sur la ville depuis plus de vingt ans.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de déclaration.

**XVII. Opération de Restauration Immobilière à La Courneuve - Demande de prorogation de la première Déclaration d'Utilité Publique
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT rappelle que sur les huit immeubles en DUP, trois ont fait l'objet de travaux conformes, un a été exproprié, trois sont en travaux et un dernier en attente de travaux. L'arrêté de DUP étant valable jusqu'en juillet, il est proposé de demander sa prorogation afin que tous les travaux puissent être conduits à terme.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de prorogation.

**XVIII. Projet des Tartres – Acquisition foncière amiable secteur Zola – Pierrefitte-sur-Seine - Acquisition par Plaine Commune des parcelles AK 158 et AK 160 appartenant à Mme KAPP
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT explique que les terrains visés sont nécessaires à la réalisation d'une opération de trente logements et qu'après négociation, la propriétaire a accepté une transaction à hauteur de 92 120 euros.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition foncière.

**XIX. Médiathèque de L'Île-Saint-Denis : Cession gratuite du surplus de terrain à la Ville de L'Île-Saint-Denis en vue de son aménagement en espace public
(rapporteur : Bernard VINCENT)**

Bernard VINCENT rappelle que ce projet s'inscrit dans le schéma global de requalification des espaces publics de L'Île Saint-Denis.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la cession du terrain.

**XX. Projet de rénovation urbaine d'Epinay-sur-Seine - Validation du protocole de relogement des ménages de la tour 4K - France Habitation
(rapporteur : Gilles POUX)**

Gilles POUX demande au conseil de valider ce protocole visant à accompagner les opérations de relogement consécutives à la démolition de la tour 4K, sachant que parmi les 75 logements qui seront mis à disposition au premier tour d'attribution, 7 le seront par Plaine Commune.

Patrice KONIECZNY précise que le protocole a déjà été signé par l'ensemble des partenaires à l'exception de Plaine Commune.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la validation du protocole.

**XXI. Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin à Stains - Avenant n°4
(rapporteur : Gilles POUX)**

Gilles POUX détaille les modifications envisagées sur le chantier de réhabilitation de la Cité Jardin : modification du découpage opérationnel, priorisation des interventions sur les logements collectifs, inscription d'une ligne d'étude-actions et redéploiement des reliquats de subventions.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention partenariale.

XXII. PRU Floréal / Saussaie / Courtille à Saint-Denis - Acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement des espaces publics de la Saussaie et à la contrepartie à l'Association Foncière Logement - Cession à l'euro symbolique du terrain destiné à l'association Foncière Logement (rapporteur : Bernard VINCENT)

Bernard VINCENT déclare qu'il s'agit pour le conseil d'approuver l'acquisition de divers espaces publics et voies piétonnes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition des terrains et la cession du terrain.

XXIII. Réhabilitation des ouvrages d'assainissement de l'allée des Acacias à Villetaneuse - Dossier de prise en considération (rapporteur : Patrick BRAOUEZEC pour Philippe MONGES)

Patrick BRAOUEZEC précise la nature des travaux envisagés : reconstruction des collecteurs et renouvellement des tampons avant de résumer leurs objectifs : lutte contre la pollution et amélioration des ouvrages. Il donne enfin le coût de l'opération : 438 655 euros, pour un achèvement des travaux prévu début 2012.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de prise en considération.

XXIV. Réalisation de la médiathèque centrale à Stains - Approbation du dossier de prise en considération (rapporteur : Jean-Claude FLANDIN)

Jean-Claude FLANDIN fait savoir que la réalisation de la médiathèque s'inscrit dans une démarche architecturale complexe. Sur l'ensemble du financement requis, la part revenant à Plaine Commune s'élèvera à 5 650 000 euros sur un total de 13 500 000 euros. La livraison est prévue début 2015.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de prise en considération et la déclaration de l'intérêt communautaire de la médiathèque centrale de Stains.

XXV. Servitude d'accrochage des câbles d'alimentation des tramways et luminaires sur les bâtiments riverains de la voie publique – extension au territoire de Plaine Commune des dispositions prévues à l'article 171-1 et suivants du code de la voirie routière (rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)

Daniel DESBIENDRAS explique que la RATP envisage l'accrochage d'une partie de l'alimentation des tramways sur les façades riveraines du tracé. Pour faciliter cette opération, il est proposé de créer un régime de servitude visant à permettre l'obtention d'accords amiables et l'ouverture d'enquêtes publiques. Il s'agit en un mot de créer un cadre juridique permettant de régler cette problématique.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'extension des dispositions.

XXVI. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Rapport 2010 (rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)

Daniel DESBIENDRAS explique que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a abouti à plusieurs conclusions basées sur les études qu'elle a effectuées en 2009 et 2010. Celles-ci révélaient que 25 000 points des espaces publics nécessitaient des aménagements et que l'ensemble de leur mise en accessibilité impliquerait un investissement de 19 millions d'euros. Daniel DESBIENDRAS précise qu'il est néanmoins possible d'améliorer grandement le confort des personnes en situation de handicap avec des sommes moins importantes. Un diagnostic d'intervention a été établi et, pour 2011, il est prévu de poursuivre la mise en accessibilité en cours, sachant qu'en ce qui concerne la voirie communautaire, 163 des 209 arrêts de bus sont désormais accessibles, soit 64 % contre 49 % en 2009. La quarantaine de points supplémentaires qui seront gagnés en 2011 conduiront à la quasi-totalité de l'accessibilité des arrêts.

Stéphane PRIVE fait remarquer qu'il est difficile de se prononcer sur un rapport dont il n'a pas pu prendre connaissance auparavant et qu'il s'abstiendra sur ce point.

Anthony COUTEAU-RUSSEL abonde dans son sens et souligne qu'il serait bon que l'ensemble des élus communaux soient également mis au courant de ce dossier important.

Patrick BRAOUZEC propose que le traitement du dossier soit reporté à la prochaine réunion du conseil afin que ses membres aient la possibilité de l'étudier en détail.

Stéphane PRIVE demande une copie du rapport à destination d'une conseillère municipale aveugle très sensible à la question du handicap et qui pourrait ainsi leur donner son opinion.

Daniel DESBIENDRAS fait remarquer que cette personne étant membre de la commission, elle a certainement déjà reçu le rapport.

Sylvain ROS assure être constamment sollicité sur ces questions et suggère qu'en raison de l'intérêt du travail effectué et de ses aspects positifs, on envisage de le communiquer plus largement.

Patrick BRAOUZEC conclut en admettant qu'il est préférable de reporter l'étude de ce dossier à la session d'avril.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le report de l'étude de ce rapport au prochain conseil.

XXVII. Tangentielle Nord : Franchissement Babeuf - Pierrefitte/Stains - Dossier de prise en considération
(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)

Daniel DESBIENDRAS rappelle que dans le cadre de ce projet, la suppression des passages à niveau du territoire a été prévue. Il est question en l'occurrence du PN 26 qui devait être remplacé par un franchissement souterrain. Néanmoins, après études de terrain, il est apparu plus opportun de s'orienter vers un franchissement aérien, qui présente le double avantage de coûter 2 millions d'euros de moins et de permettre une meilleure intégration urbaine. Cette évolution ayant été approuvée par les financeurs, un certain nombre de problèmes restent posés. Des acquisitions foncières sont à réaliser, qui impacteront en partie le fonctionnement des entreprises riveraines. Néanmoins, l'aspect financier est plus préoccupant. Sur les 8,7 millions d'euros du coût total, il était prévu que deux millions soient consacrés par le STIF et RFF au franchissement des sous voies et deux autres millions à leur terrassement. Or, il semblerait que cette enveloppe se trouve aujourd'hui réduite à un seul million, soit un delta de trois millions. Daniel DESBIENDRAS signale que le raccordement au réseau ferroviaire lié à la réalisation de cet ouvrage nécessitera par ailleurs une convention de maîtrise d'ouvrage, celle-ci devant être assurée par Plaine Commune. Il insiste sur la ferme intention du comité stratégique de rappeler au STIF et à RFF les engagements pris en matière de financement. Il conclut en notant que l'avancement du dossier est fortement conditionné par la signature d'une convention financière acceptable pour Plaine Commune.

Christian PERNOT fait savoir que la ville de Pierrefitte souhaite que le projet avance rapidement car les travaux d'aménagement du tramway et la fermeture du passage à niveau vont occasionner d'importants problèmes de circulation dans une zone où l'on compte plus de 55 000 passages de véhicules chaque jour.

Daniel DESBIENDRAS fait remarquer que lorsque les travaux de suppression du passage à niveau s'engageront, la circulation aura normalement été rétablie sur la RN1. Il tient également à préciser qu'aussi bien Plaine Commune que les services du Conseil Général et la Région sont très mobilisés sur les difficultés engendrées par les travaux qui s'étendront jusqu'en 2014. Il convient donc d'être attentif à ce que RFF ne prenne pas d'initiative aussi intempestive que le percement d'un passage souterrain là où tous s'accordent à préférer un franchissement aérien.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de prise en considération.

**XXVIII. Pôle PDU Gare de La Courneuve - Dossier de prise en considération
(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)**

Daniel DESBIENDRAS rappelle qu'une bonne partie des aménagements ont été réalisés mais qu'il reste à conduire quelques chantiers complémentaires : ceux du Conseil Général sur le boulevard Pasteur, la rénovation du bâtiment voyageur par RFF et, en ce qui concerne Plaine Commune, la requalification du parvis de la gare ainsi que l'amélioration de l'isolation acoustique et de l'éclairage du passage sous l'A86. L'ensemble représente pour Plaine Commune un coût net d'un million d'euros.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le dossier de prise en considération.

**XXIX. Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une place publique située à Aubervilliers et à Saint Denis - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché
(rapporteur : Daniel DESBIENDRAS)**

Daniel DESBIENDRAS explique que cet avenant a été rendu nécessaire par l'évolution des programmes qui a finalement conduit à un phasage de l'opération en trois temps : réalisation de la voie Georges Sand, puis de la rue Proudhon et, enfin, de la place proprement dite. L'allongement du délai des travaux nécessite donc cet avenant qui définit la rémunération de la maîtrise d'œuvre et prend acte d'une augmentation du coût de 18 %.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'approbation et l'autorisation de signature.

**XXX. Convention constitutive du groupement de commandes pour une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'acquisition, le paramétrage, l'installation et l'exploitation d'un progiciel partagé de gestion financière - Approbation et autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes
(rapporteur : Christian PERNOT)**

Christian PERNOT rappelle que depuis début janvier, les trois services informatiques de la communauté d'agglomération, de Saint-Denis et de Villetaneuse sont regroupés au sein de Plaine Commune. Au vu de l'évolution du développement informatique, les trois collectivités ont décidé d'acquérir un nouveau Système d'Information de Gestion Financière et souhaitent pour ce faire constituer un groupement de commandes. Christian PERNOT précise que le coût prévisionnel de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est estimé à 210 000 euros et que le représentant de Plaine Commune au sein du groupement sera Pierre QUAY-THEVENON et Linda FELLAHI sa suppléante.

Patrice KONIECZNY s'étonne que le représentant du groupement soit à la fois élu de Saint-Denis et de Plaine Commune. N'aurait-il pas mieux valu un élu de Villetaneuse ? Il s'interroge par ailleurs sur le fait que l'on fasse appel à une expertise extérieure alors que le service informatique emploie 37 personnes. Il précise qu'en conséquence, il s'abstiendra sur ces questions.

Daniel DESBIENDRAS fait savoir que Villetaneuse ne revendique pas la représentation du groupement et que ce représentant n'aura de toute façon qu'une seule voix. Il tient par ailleurs à réaffirmer la nécessité de changer de système d'information financière : le système actuel, devenu insuffisant, constitue un handicap pour la bonne gestion des finances communales et communautaires.

Jacques SALVATOR s'étonne du fait que Linda FELLAHI soit systématiquement désignée suppléante de Pierre QUAY-THEVENON pour représenter Plaine Commune au sein des Commissions d'Appel d'Offres.

Pierre QUAY-THEVENON rappelle le Conseil Communautaire a déjà délibéré plusieurs fois sur le sujet informatique et que la représentation de Plaine Commune est donc restée la même.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité moins une abstention (P.KONIECZNY) la convention constitutive et l'autorisation de signature.

XXXI. Construction de 14 logements en accession sociale par la SCCV Carême Prenant 5-13 rue Villot à La Courneuve - Demande de garantie d'emprunt PSLA/ Convention de garantie d'emprunt (rapporteur : M Bernard VINCENT)

Bernard VINCENT explique qu'il s'agit d'une demande classique de garantie d'emprunt pour la construction de 14 logements.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de garantie d'emprunt.

XXXII. Construction de 26 logements par l'OPH d'Aubervilliers 14 quai Adrien Agnès à Aubervilliers - Demande de garantie d'emprunts/Convention de garantie d'emprunts et de réservation/Convention de gestion du contingent (rapporteur : Bernard VINCENT)

Bernard VINCENT fait savoir que cette modification de garantie d'emprunt est motivée par des estimations s'étant révélées inférieures au coût réel de l'opération.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande et la convention de garantie d'emprunts ainsi que la réservation et la convention de gestion.

Patrick BRAOUEZEC signale à l'assemblée que le PLH est devenu exécutoire et souhaite une bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.